

Android 10 : qu'est-ce qui change ?

Le 3 septembre 2019, Google [publiait](#) la première version stable d'Android 10.

Un document daté du même jour a filtré. Il récapitule une partie des conditions imposées aux constructeurs pour utiliser les composantes du système d'exploitation non disponibles en *open source*.

On y apprend notamment que Google [n'approuvera plus](#), à compter du 1^{er} février 2020, que des appareils livrés avec Android 10.

Les constructeurs qui souhaitent mettre à jour des terminaux sortis avant cette date pourront continuer à s'appuyer sur Android 9 pendant un temps. En l'occurrence jusqu'au lancement de la prochaine version majeure de l'OS, qu'on attend pour l'été 2020.

Autre exigence : [intégrer une application](#) qui donnera aux utilisateurs un aperçu quotidien de leurs « habitudes numériques », avec des fonctions de contrôle parental.

Les constructeurs pourront opter pour l'app « [Bien-être numérique](#) ». de Google. Ou implémenter la leur, à condition qu'elle dispose d'un certain nombre de fonctionnalités. Notamment un tableau de bord, des minuteurs pour fixer une limite d'utilisation des applis et un mode encourageant la déconnexion le soir.

Tous les appareils lancés sous Android 9 ou 10 depuis le 3 septembre 2019 sont concernés. Dans le cas où le constructeur intègre l'app de Google, il doit la placer au premier niveau dans le menu des paramètres. Au contraire, sa propre app ne peut figurer qu'à un sous-niveau et ne peut être mise en avant de quelque autre façon.

Les services Google d'abord

Google impose aussi, dans son document du 3 septembre, une « [pleine interopérabilité](#) » avec les chargeurs qui suivent le standard USB-PD (Power Delivery).

Objectif : permettre d'exploiter la charge rapide avec d'autres chargeurs que celui que fournit le constructeur.

Cette exigence était auparavant une simple recommandation, inscrite dans un autre document de référence depuis fin 2016.

L'interface utilisateur fait aussi l'objet de [nouvelles consignes](#). Les appareils Android 10 devront proposer soit la navigation par gestes, soit le système à trois boutons (précédent, accueil, multitâche). Si la première méthode est choisie, la seconde devra être proposée en option. Les constructeurs qui implémenteraient leur propre navigation par gestes devront, comme pour l'application de bien-être numérique, la mettre en retrait.

Photo d'illustration © Google